

PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024

Présents (absents excusés): M. PARIOST, Mme GHIRARDI, M. LASSAUSAIE, M. CIMETIERE, Mme SEIGNEUR, M. BALMONT, Mme OBERGER, Adjoint
Mme PLACE, Mme BONIN-BRESSON, M. GEELLEN, Mme MONTAGNON, M. PIFFAUT, Mme WISNIEWSKI, M. DECRENISSE, Mme FACY, M. PICHON, Mme CARRE, M. GESAR, Mme VERAUD, M SAIGNANT, Mme WOLF, M. BAZIN, Mme BONHOMME

Absents excusés (pouvoirs) : M. CIMETIERE à M. LASSAUSAIE

Secrétaire de séance : Bruno LASSAUSAIE

Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du conseil municipal du 8 juillet 2024, qui a été transmis au conseil municipal.

I. Décisions prises par M. le Maire par délégation du conseil municipal

- . Signature de la mise à disposition du stade Ludovic GIULY avec GOAL FC, valable à compter du 1er juillet 2024 jusqu'au 30 juin 2026
- . Décision modificative n°1 Budget commune : virement de crédit du chapitre 11 au chapitre 65 pour le 1er versement de 25000€ de la saison 2024/2025 de la subvention exceptionnelle de GOAL FC qui sera mandaté en octobre 2024 conformément à la convention signée)
- . Signature de la vente de la parcelle A1901 et A1903 Chemin de la Perle de la SCI PERNULA (HERKENS) au profit de la Commune de CHASSELAY au prix de 1533€
- . Signature de la vente d'une partie des parcelles communales A1818 et A1821 à SCI MONTLUZIN au prix de 200 000€

II. Tarifs pour la semaine bleue du 30/09/2024 au 4/10/2024

Semaine nationale des retraités et des personnes âgées, la Semaine Bleue a pour vocation de valoriser la place des aînés dans notre société et l'importance des liens entre les générations.

M. le Maire expose au conseil municipal le programme retenu par la Commission sociale pour la Semaine bleue qui aura lieu du 30/09/2024 au 04/10/2024 pour les aînés de Chasselay sur réservations préalables.

Parmi les activités proposées, certaines sont payantes, et à ce titre, il est indispensable que le conseil municipal valide les tarifs proposés par la commission sociale :

- Manucure simple pour les mains : 10€ par personne (20 places disponibles)
- Visite et dégustation des Halles Paul Bocuse : 15 € par personne (20 places disponibles)
- Repas spectacle au Cirque Imagine: 25 € par personne (30 places disponibles)
- Marche bleue et repas au caveau Décrenisse : 10€ par personne (30 places disponibles)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des voix exprimées et une abstention approuve les tarifs proposés ci-dessus.

III. Enquête publique relative au projet de modification n°1 du PLU du 16/09/2024 au 15/10/2024

M. le maire rappelle que, par délibération du 21/03/2022, la procédure de modification de droit commun du PLU n°1 du 3/12/2018 a été engagée.

Un arrêté municipal de prescription de l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du PLU a été signé le 16/08/2024.

L'enquête publique aura lieu du 16/09/2024 au 15/10/2024, période durant laquelle les pièces du dossier ainsi qu'un registre papier seront déposés et accessibles en mairie, et consultables et téléchargeables sur le registre numérique dédié à l'enquête accessible à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/5525> et sur le site internet de la Commune de Chasselay http://mairie-chasselay.fr/modif_plu_2024/

Les observations pourront être déposées sur le registre d'enquête ouvert à l'accueil de la mairie ou envoyées à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-5525@registre-

dematerialise.fr ou adressées par voie postale à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur, à la Mairie de Chasselay, 7 Le Promenoir, 69380 Chasselay.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public, et recevra également les observations et propositions faites sur le projet de la modification n°1 du PLU, lors de permanences à la Mairie de Chasselay aux dates suivantes :

- samedi 21/09/2024 de 9h à 12h
- jeudi 26/09/2024 de 9h à 12h
- jeudi 3/10/2024 de 9h à 12h
- samedi 12/10/2024 de 9h à 12h

Des rendez-vous pourront être pris sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5525>

Après clôture des registres d'enquête, le commissaire-enquêteur présentera à M. le Maire un procès-verbal de synthèse, prévu lundi 21/10/2024. La Commune fera un retour sur le PV de synthèse : mardi 5/11/2024 au plus tard.

A l'issue des délais légaux respectifs fixés par le code de l'environnement, le Commissaire-enquêteur transmettra respectivement à M. le Maire et à M. le Président du Tribunal administratif, le rapport d'enquête ainsi que ses conclusions motivées sur le projet soumis à l'enquête publique.

Le Conseil municipal devrait, a priori, se prononcer par délibération sur l'approbation de la modification n°1 du PLU : lundi 9/12/2024

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une année à la Mairie de Chasselay aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils seront également publiés sur le site internet de la Commune.

IV. Prochaine réunion du Conseil municipal

→ **Lundi 21 octobre 2024 à 19h30**

Bruno LASSAUSAIE, Secrétaire de séance



M.PARIOST, Maire



Rappel : le PV est publié sur le site de la commune, et un exemplaire papier est consultable en mairie dans la semaine qui suit son adoption.

La liste des délibérations adoptées en séance est, quant à elle, affichée et mise en ligne sur le site de la mairie dans la semaine qui suit la séance du conseil municipal à laquelle elles sont votées.